

CONTRAT D'ENGAGEMENT « VIANDE DE PORC »

Entre :

Ferme Paysanne des Cheigneux, 4 rue de Doussigny, 51210 TREFOLS

Van Hoorne Christophe / c.vh1@hotmail.com / 06 16 03 76 62

Et :

Nom/Prénom :

.....

Adresse :

.....

Mail :Téléphone :

Les signataires du présent contrat s'engagent pour les livraisons 2023 à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP (site internet réseau AMAP)

Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la part de production (paiement à la souscription, cf. modalités de règlement).
- Venir chercher sa part de production de viande le jour défini et à l'horaire prévu, sur le lieu de livraison
- Gérer ses retards et ses absences et prévenir l'équipe AMAP
- Apporter un sac de maintien au froid ou glacière pour la réception des colis

Engagements du producteur :

- Livrer les colis de viande issus de son élevage
- Produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'Agriculture Paysanne
- Être présent, et donner régulièrement des nouvelles des animaux
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et les méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs...) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Détail des colis PORC:

Les animaux sont transportés à l'abattoir de Troyes le lundi et les Carcasses reviennent sur la ferme le Mercredi matin.

La transformation de la viande se fait sur la ferme dans un laboratoire dédié.

Colis de morceaux sous vide : 4 ou 5 kg composé de : tranches de filet, 5/6 côtes première et secondaire, 2 côtes d'échine, 1 morceau d'épaule ou 1 rouelle, escalope et sauté, travers, et poitrine fraîche

(stockage à 4° jusqu'à 12 jours après récupération du colis ou congélation)

Chaque morceau de viande ou de charcuterie est proposé sous vide en sac congelable et avec étiquetage

Planning des livraisons

Date de livraison	22 Juin	31 Août	26 Octobre	21 Décembre
Colis de 4 kg à 56 €X 56,00 €X 56,00 €X 56,00 €X 56,00 €
Colis de 5 kg à 70 €X 70,00 €X 70,00 €X 70,00 €X 70,00 €
Boudin noir (500 g à 10 €) X 10,00 € X 10,00 € X 10,00 € X 10,00 €
Pâté de Tête (350 g à 7 €) X 7,00 € X 7,00 € X 7,00 € X 7,00 €
Pâté de campagne (350 g à 7 €) X 7,00 € X 7,00 € X 7,00 € X 7,00 €
Rillettes (350 g à 7 €) X 7,00 € X 7,00 € X 7,00 € X 7,00 €
Merguez de porc (500 g à 8,5 €) X 8,50 € X 8,50 € X 8,50 € X 8,50 €
Chipolatas natures (500 g à 8,5 €) X 8,50 € X 8,50 € X 8,50 € X 8,50 €
Saucisse de Toulouse (500 g à 8,5 €) X 8,50 € X 8,50 € X 8,50 € X 8,50 €
Chair à saucisse (500 g à 8,5 €) X 8,50 € X 8,50 € X 8,50 € X 8,50 €
Jambonneaux en gelée (350 g à 7 €) X 9,00 € X 9,00 € X 9,00 € X 9,00 €
Pour les morceaux en nombre limité, merci de contacter le responsable				
Filet mignon (750 g) X 24,00 € X 24,00 € X 24,00 € X 24,00 €
Total				

Je m'engage à remettre à l'AMAP un chèque (à l'ordre de Van Hoorne Christophe) accompagné du contrat d'engagement signé. Les chèques seront remis au producteur le jour de la livraison.

- 1 chèque deBanque.....N° du chèque.....
- 1 chèque deBanque.....N° du chèque.....
- 1 chèque deBanque.....N° du chèque.....
- 1 chèque deBanque.....N° du chèque.....

Distribution :

Lieu : Condé-en-Brie

Le jeudi de 18 heures à 19 heures

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Contrat fait en exemplaires

A..... Le.....

Signature de l'adhérent

Signature du producteur